

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**7 – Règlement
budgétaire et financier**

Présents : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER, Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE, M LAMBERT, Mme CHANOINE, M FAKALLAH, M BOURDIN, Mme SICARD, M SANGUINA, M FORTANÉ, Mme MOPIN, M PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSENE, Mme MARCHAL, M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

Le nombre de Conseillers
Municipaux

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 30

Absents : Mme BARBIER, Mme MARINO, Mme VITANOSTRA :

Secrétaire : M CUSSENE

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de dépôt :
29/04/2026

Date de publication
ou notification :

7. Règlement budgétaire et financier

La commune de Clermont s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.

Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes.

C'est pourquoi la commune de Clermont souhaite se doter d'un règlement Budgétaire et Financier.

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document a pour objet :

- **de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;**
- **de créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;**
- **de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;**

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Le conseil municipal à 27 voix pour et 3 abstentions :

DÉCIDE :

► **D'ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2026.

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER.

